

QUARTS DE PIQUETAGE 17 NOVEMBRE 2005

6h45 à 9h

- Graphisme
- Infographie
- Langues
- Physique
- Techniques administratives
- Techniques de l'impression
- Techniques du génie électrique
- Techniques du génie industriel

8h30 à 10h45

- Éducation physique
- Génie civil et géomatique
- Techniques ambulancières
- Techniques de la plasturgie

10h30 à 13h

- Chimie
- Français
- Histoire de l'art
- Informatique
- Mécanique du bâtiment
- Médecine nucléaire et ÉPM
- Radiodiagnostic
- Radio-oncologie

12h45 à 15h15

- Cinéma
- Philosophie
- Sciences sociales
- Techniques auxiliaires de la justice

15h à 17h15

- Archives médicales
- Biologie et biotechnologies
- Histoire et Géographie
- Mathématiques

17h à 19h

- Tous les volontaires disponibles

Il est important que chacun se présente sur le piquet de grève à l'horaire prévu.

Conformément aux règles du Fonds de Défense Professionnel (FDP) de la CSN, il est obligatoire de remplir les feuilles de présence que les responsables de grève feront signer au début de chaque quart de piquetage.

... SOMMAIRE ...

- Renouvellement de nos polices d'assurance collective au 1^{er} janvier 2
- Le recrutement : une affaire de passion 4
- La FNEEQ et le Cartel FAC-FEC renforcent leur collaboration Annexe I

Renouvellement de nos polices d'assurance collective au 1^{er} janvier 2006

Comme à chaque année, nous voici encore au moment où nous avons l'obligation de nous prononcer sur le renouvellement de nos polices d'assurance collective. Mais cette fois, l'exécutif du SPECA a décidé de ne pas convoquer d'assemblée syndicale sur le sujet, et ceci pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il y a la somme de travail auquel nous sommes confrontés tous et chacun : tâche d'enseignement, recrutement, journée Portes ouvertes, participation à une foule de comités tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Collège, préparation des jours de grève, etc., pour ne nommer que ceux-là. Un autre élément déterminant dans notre décision est le contenu de la proposition de renouvellement des polices d'assurance collective. En effet, le renouvellement de nos polices d'assurance risque de se faire sans douleur cette année. La RSA (réunion des syndicats adhérent aux polices 1008 et 1010) qui a eu lieu le 27 octobre dernier nous a permis de prendre connaissance de cette bonne nouvelle tout en ne nous laissant que trois semaines pour le retour de consultation. L'actuel mouvement de grèves rotatives risque de prolonger un peu ce délai, mais nous devons renouveler ces polices avant le 1^{er} janvier prochain.

Nous vous demandons donc de nous faire parvenir tout commentaire ou tout avis sur la question au plus tard le 22 novembre soit par téléphone (poste 2994 ou au 388-8696) ou par courriel à spec@collegeahuntsic.qc.ca ou à yves.coutu@collegeahuntsic.qc.ca. Nous vous rappelons aussi, au cas où certains d'entre vous jugeraient qu'une assemblée syndicale est essentielle sur les conditions de renouvellement proposées, que nos statuts et règlements n'exigent que la signature de cinq (5) membres pour que le conseil exécutif soit dans l'obligation de convoquer cette assemblée.

L'augmentation des primes d'assurance

Voici enfin quelques bonnes nouvelles. En effet, on pourrait dire que l'année 2005 s'est déroulée dans une bonne santé relative des membres de la FNEEQ participant aux divers bénéfices des polices. Ceci est en partie dû aux nombreuses retraites et à l'apport de plusieurs jeunes professeurs qui ont permis à l'âge moyen de notre groupe de stagner à 50,3 ans au cours des dernières années. On peut aussi présumer, et ceci est une opinion personnelle du responsable du SPECA au dossier, que l'utilisation massive des congés (surtout la réduction du temps de travail) dans

tous les syndicats affiliés a agi comme soupape pour diminuer le surmenage lié à la lourdeur de notre tâche. Quoi qu'il en soit, les conditions de renouvellement sont telles que nous pourrions même nous permettre certaines améliorations au régime. Voici les résultats de la dernière négociation entre le comité des assurances de la FNEEQ et La Capitale :

	Augmentation au 1 ^{er} janvier 2006
Contrat 1008 : police fusionnée (depuis 1 ^{er} janvier 2005) Assurance maladie de base et Assurance maladie complémentaire	0%
Contrat 1010 : assurance vie Assurance vie de base Assurance vie des personnes à charge Mort accidentelle et mutilation Assurance vie additionnelle (par tranche de 20 000 \$)	+5% +5% 0% 0%
Assurance salaire longue durée	-5%

Voici ce que ces pourcentages d'augmentation donnent sur l'évolution des primes réelles versées :

Tableau des primes pour la période du
1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006

Garanties	Taux par période de 14 jours		
	2004.01.01	2005-01-01	2006-01-01
Assurance maladie de base*	Public \$	Public et privé \$	Public et privé \$
Plan individuel	25,60	27,46	27,46
Plan monoparental	43,66	46,61	46,61
Plan familial	69,36	74,17	74,17
Plan couple	51,35	54,86	54,86

Assurance maladie complémentaire

Plan individuel	4,34	4,23	4,23
Plan monoparental	7,42	7,23	7,23
Plan familial	11,78	11,49	11,49
Plan couple	8,74	8,52	8,52

Assurance vie de base

(Taux par 1 000 \$ d'assurance)	0,1295	0,1177	0,1236
---------------------------------	--------	--------	--------

Assurance vie des personnes à charge

(Prime par contrat mono, familial et couple)	0,76	0,76	0,80
--	------	------	------

Mort ou mutilation accidentelles

(Taux par 1 000 \$ d'assurance)	0,0138	0,0138	0,0138
---------------------------------	--------	--------	--------

Assurance salaire de longue durée

(Taux par 1 000 \$ de salaire)	0,407	0,407	0,387
--------------------------------	-------	-------	-------

La taxe de 9 % doit être ajoutée à tous les taux mentionnés ci-dessus.

→

→ → Suite de la page 2

Quant à l'assurance vie additionnelle, les primes n'augmentent pas, mais voici tout de même les primes prévues à cet effet :

Garantie d'assurance vie additionnelle	Taux par 1 000 \$ d'assurance par période de 14 jours			
	Homme		Femme	
Âge	Non-fumeur	Fumeur	Non-fumeuse	Fumeuse
Moins de 25 ans	0,023	0,033	0,013	0,017
25 à 29 ans	0,023	0,033	0,013	0,017
30 à 34 ans	0,023	0,036	0,013	0,017
35 à 39 ans	0,031	0,039	0,017	0,020
40 à 44 ans	0,045	0,067	0,023	0,034
45 à 49 ans	0,074	0,109	0,034	0,051
50 à 54 ans	0,115	0,171	0,065	0,077
55 à 59 ans	0,182	0,282	0,098	0,154
60 à 64 ans	0,307	0,444	0,151	0,227
65 à 69 ans	0,424	0,692	0,237	0,356

La taxe de 9% doit être ajoutée à tous les taux mentionnés ci-dessus.

Vous trouverez ci-dessous un dernier tableau indiquant l'évolution des primes annuelles versées par un ou une enseignante qui aurait un salaire annuel de 50 000 \$ et pour les garanties autres que l'assurance maladie de base et complémentaire.

	2002	2003	2004	2005	2006
Assurance salaire longue durée	481,00 \$	481,00 \$	529,10 \$	529,10 \$	502,65 \$
Assurance vie de base	291,46 \$	306,02 \$	306,02 \$	306,02 \$	321,32 \$
Mort ou mutilation accidentelles	35,88 \$	35,88 \$	35,88 \$	35,88 \$	35,88 \$

Ces faibles augmentations et même la diminution de la prime de l'assurance salaire nous permettent de proposer une amélioration ciblée du régime. Il y a donc possibilité, cette année, d'augmenter les remboursements lors de visites chez des spécialistes et des professionnels de la santé. Pour ceux qui ne s'en rappelleraient pas, la police actuelle rembourse 80% du coût du traitement avec un maximum de 25 \$ par consultation, jusqu'à un maximum de 400 \$ par année chez les professionnels suivants : chiropraticien, acupuncteur, physiothérapeute et thérapeute en réadaptation physique, podiatre ou naturopathe ou ostéopathe, orthophoniste ou ergothérapeute, diététiste et homéopathe. Nous vous rappelons que le maximum de 400 \$ ne s'applique pas à l'ensemble de ces professionnels, mais plutôt par catégorie de professionnels (voir la brochure produite par La Capitale pour les détails ou consultez votre représentant syndical).

La proposition appelée **Option 1** vise à augmenter les remboursements de 25 \$ à 30 \$ par consultation (toujours soumis à la norme du 80%), sans changer le maximum de 400 \$ par an. L'augmentation du maximum étant jugée inutile, puisque la très grande majorité des membres qui réclament des prestations à ce chapitre n'atteignent à peu près jamais le maximum.

Une deuxième proposition **Option 2** d'amélioration du régime concernerait plutôt les frais reliés à des visites chez les psychologues, psychiatres, psychanalystes ou travailleurs sociaux agissant comme thérapeutes. Après avoir constaté qu'une très grande quantité des invalidités longue durée affectant des membres de la FNEEQ nécessitaient des soins fournis par cette catégorie de spécialistes, cette proposition vise aussi à faciliter ces soins et à peut-être agir dans le sens de la prévention. Il s'agirait ici de rembourser 50% des premiers 1 400 \$ de frais, puis à rembourser 100% des 1 400 \$ suivants pour un remboursement maximum de 2 100 \$ annuellement. Vous trouverez ci-dessous un tableau montrant les coûts de ces améliorations.

OPTION 1 :

Professionnels à 30 \$ de remboursement par traitement au lieu de 25 \$, remboursement maximal de 400 \$ par année.

Chiropraticien, acupuncteur, physiothérapeute et thérapeute en réadaptation physique, podiatre, naturopathe, ostéopathe, orthophoniste et ergothérapeute, diététiste et homéopathe.

	Coût additionnel	
	par 14 jours	par année
Individuelle	0,48 \$	12,48 \$
Familiale	1,28 \$	33,28 \$
Monoparentale	0,82 \$	21,32 \$
Couple	0,95 \$	24,70 \$

OPTION 2 :

Remboursement à 50% des premiers 1 400 \$ de frais admissibles et 100% des 1 400 \$ de frais admissibles suivant. Remboursement maximal de 2 100 \$ par année civile, par personne assurée, pour l'ensemble des professionnels psychiatres, psychanalystes en clinique externe, psychologues et travailleurs sociaux, à raison d'une consultation par jour. Ce maximum s'appliquera également dans le cas de thérapie conjugale pour les deux conjoints.

Psychiatres, psychanalystes en clinique externe, psychologues et travailleurs sociaux.

	Coût additionnel	
	par 14 jours	par année
Individuelle	0,32 \$	8,32 \$
Familiale	0,86 \$	22,36 \$
Monoparentale	0,54 \$	13,52 \$
Couple	0,63 \$	16,38 \$

→

→ → Suite de la page 3

OPTION 1 ET 2 :

	Coût additionnel	
	par 14 jours	par année
Individuelle	0,80 \$	20,80 \$
Familiale	2,14 \$	55,64 \$
Monoparentale	1,36 \$	34,84 \$
Couple	1,58 \$	41,08 \$

POURCENTAGE D'AUGMENTATION SUR LA COUVERTURE ASSURANCE MALADIE

Option 1	1,73 %
Option 2	1,16 %
Options 1 et 2	2,89 %

La taxe de 9% doit être ajoutée aux taux mentionnés ci-dessus.

Pour l'exécutif, ces conditions de renouvellement et les deux options d'amélioration du régime sont tout à fait acceptables et nous vous les recommandons.

Par ailleurs, il faut souligner que les représentants de la FNEEQ qui négocient ces conditions de renouvellement ont aussi fait ajouter une annexe aux polices d'assurance qui permettra à certains de nos chargés de cours dans des AEC à grand volume, comme celui des Techniques ambulancières, d'être couverts par nos garanties d'assurance. C'est à notre demande que cette annexe fut rédigée et négociée avec La Capitale et elle respecte l'ensemble des conditions que nous avons posées. Nous avons donc eu entière satisfaction sur ce point.

Le recrutement : une affaire de passion

Vous avez tous pu prendre connaissance du Plan d'action qui sera proposé à la discussion du milieu le 24 novembre 2005 (courriel du directeur général du 2 novembre 2005). Celui-ci a été élaboré par un comité de suivi du Forum sur le recrutement de juin dernier, comité sur lequel vous êtes représentés par Michèle Clermont, Annette Gélinas, Yvon Sirois et Jacinthe Thiboutot.

Ce travail de suivi s'est fait en parallèle avec une implication extraordinaire du milieu, notamment des départements, des enseignantes et des enseignants. Le défi du recrutement est devenu institutionnel et, disons-le, prioritaire pour plusieurs. Vous n'avez pas attendu de Plan pour agir, que vous ayez profité ou non d'une libération pour « Développement de programmes, volet recrutement » issue de la masse salariale.

Certains « bons coups » ont déjà été réussis – d'autres approches semblent vouées à un moins grand succès en terme de retombées sur le recrutement, du moins selon votre évaluation. Vous aviez des attentes face au SPECA, aux Services du Collège, à votre département ou aux départements oeuvrant dans le même programme que vous; certaines de ces attentes ont été satisfaites, d'autres pas toujours, selon votre appréciation. Bref, vous avez beaucoup à

dire pour alimenter vos représentants au comité de suivi du Forum.

Nous espérons donc que, lors de la journée du 24 novembre, cette expérience permettra d'ajuster, si nécessaire, le Plan d'action qui vous sera soumis – à la lumière des données de CROP et du bilan que vous pourrez faire du rapport d'étape du comité. Mais dès maintenant et même une fois l'étape de la réunion du 24 novembre 2005 franchie, vos représentants comptent sur vous pour leur transmettre, verbalement ou par écrit, tout commentaire, toute suggestion, tout problème, tout succès ou tout échec qui pourraient nourrir leur travail au sein du comité de suivi. N'hésitez donc pas à vous adresser à n'importe lequel d'entre eux. Nous ferons un cahier de ces données au SPECA pour que nos efforts sur le RECRUTEMENT « **ça PORTE FRUITS** ».

Michèle Clermont, local B-2540, poste 2520

Annette Gélinas, local G-1145, poste 2994

Yvon Sirois, local G-2165, poste 2850

Jacinthe Thiboutot, local C-4565, poste 2516